



Staging Age

Synthèse du forum théâtral du 17 mars 2023, théâtre de l'ABC, La Chaux-de-Fonds

Le forum théâtral du 17 mars 2023 a rassemblé une trentaine de participant-e-s autour d'une pièce de théâtre et d'un débat. La thématique concernait les appartements avec encadrement et le forum visait à créer un espace de discussion rassemblant les milieux concernés. La pièce de théâtre présentait la trajectoire d'une femme âgée, qui, après le décès de son mari, était encouragée par ses proches à déménager en appartement avec encadrement. Au long de cette trajectoire, elle est confrontée à différents personnages – des amis de son âge, un responsable de gérance, des référent-e-s, des locataires d'un immeuble avec encadrement. Ce faisant, la pièce mettait en évidence les différentes perspectives des actrices et acteurs sociaux, les malentendus, les tensions et divergences possibles. Ceux-ci reflètent certains résultats du projet de recherche HomAge. Leur mise en scène de manière dramatisée, fictionnelle et poétique visait à ouvrir un espace de débat et de dialogue entre les personnes concernées par la problématique.

Au cours de la discussion de plus de deux heures qui a suivi la pièce, nous avons abordé de nombreux sujets que nous avons regroupés ici en neuf points principaux. Plusieurs de ces points ont aussi été évoqués lors du débat qui a fait suite à la représentation publique du 18 mars. Un dixième point regroupe quelques thèmes évoqués dans la pièce mais qui n'ont pas été repris dans les discussions :

- 1) **Le travail des référent-e-s en immeubles d'appartements avec encadrement**, et en particulier les questions relatives :
 - a. Au besoin d'un *espace-temps régulier d'échange* (interview) et de formation continue au niveau cantonal ;
 - b. Au manque de *définition de leur profil* et de leur *cahier des charges*, notamment dans l'accompagnement du vieillissement des personnes habitant en AE ; les questions concernent la santé des habitant-e-s, l'équilibre entre respect de la sphère privée et contraintes de la vie collective (concernant par exemple la consommation d'alcool) ;
 - c. Au besoin de clarification *des moyens* (financiers, de formation, etc.) mis à disposition pour ce travail.
- 2) **La transition** que constitue le déménagement en appartement avec encadrement, et en particulier :
 - a. La *difficulté* que cette transition représente pour les personnes, pour différentes raisons (organisationnelles, identitaires, émotionnelles, questions pratiques du tri et du débarras ou du don d'objets, risques d'infantilisation, place de l'autodétermination, etc.).
 - b. *L'accompagnement* de cette transition : un accompagnement est-il prévu, espéré, nécessaire et effectivement mis en œuvre du point de vue des différentes personnes impliquées ? Par qui est-il effectué ?
- 3) Les **difficultés à trouver des informations claires**, concernant notamment :
 - a. Les *possibilités de soutien financier*, difficultés rencontrées non seulement pour les personnes âgées et leurs proches, mais aussi pour les professionnel-le-s qui devraient pouvoir les aider à s'orienter, et en particulier ;
 - b. Le droit aux *prestations complémentaires*. Par exemple, peu de personnes savent que la manière dont une personne s'est défaite d'une fortune passée (par exemple avance

- d'hoirie) est prise en compte dans le calcul du droit aux prestations complémentaires. La part de population n'ayant pas droit aux prestations complémentaires tout en étant très proche du seuil se trouve dans une situation financière délicate ;
- c. *La fonction même des AE* : Les AE sont trop souvent présentés comme une alternative à l'EMS permettant d'éviter cette institution ou comme une étape y menant nécessairement, alors que les deux structures font partie d'une offre différenciée et répondent à des besoins différents.
- 4) La **participation des personnes âgées** aux discussions et décisions les concernant, notamment :
- L'importance de favoriser la *prise en compte de leur point de vue* à différents niveaux (décision de déménager, activités proposées, aménagement et agencement de l'immeuble, etc.) ;
 - L'importance de *respecter le désir* de certain-e-s de ne plus porter le poids de certaines responsabilités et décisions.
- 5) **L'aménagement des appartements avec encadrement** eux-mêmes, dont :
- L'aménagement de la *cuisine*, qui provoque souvent des difficultés d'utilisation (armoires trop hautes, four trop bas, etc.) : quelle est la modularité possible des différents éléments constitutifs de la cuisine ?
 - La *taille des appartements*, qui contraint les aménagements possibles et le type d'activités qui peuvent s'y dérouler. Une salle de bain de 4m² est, par exemple, trop petite pour pouvoir y effectuer des soins. Les habitant-e-s pensent souvent que c'est de leur faute si elles doivent limiter leurs activités et ne questionnent pas l'aménagement.
- 6) Les **dynamiques de groupe** en immeubles d'**appartements avec encadrement** :
- Des *tensions et conflits* peuvent apparaître entre les locataires d'un immeuble, d'autant plus que la vie collective est souhaitée et stimulée ;
 - La *gestion et l'accompagnement* de ces tensions demandent des connaissances et des compétences relationnelles particulières de la part des référents notamment.
- 7) **Le respect de la singularité des trajectoires individuelles** dans le cadre de solutions développés à l'échelle de la commune et du canton, notamment :
- La *gestion de la tension* entre les personnes âgées en tant que *catégorie générique* (catégorie nécessaire, dans une certaine mesure, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cantonale) et *l'hétérogénéité des situations et trajectoires* individuelles que cette catégorie est censée couvrir ;
 - La *définition de l'âge* ou du moment idéal de déménagement vers un AE, et de la préparation de la population en amont ;
 - La *gestion de la tension entre autonomie et contrôle/sécurité* qui est présente à différentes étapes de la trajectoire des personnes (décision de déménager, vie en AE, évolution de la situation de la personne et décision éventuelle de déménager vers un autre lieu de vie).
- 8) A un niveau plus général, **la coordination et répartition des tâches** entre les différent-e-s professionnel-le-s, les différentes institutions ainsi qu'entre les différents secteurs de l'administration cantonale impliqués par les AE, par exemple :
- La santé et le social relèvent de *départements différents* au niveau du canton ;
 - Différentes lois, directives et règlements* désignent les institutions et professionnel-le-s habilité-e-s à intervenir dans une situation ou un lieu donnés. Ainsi, un-e infirmier-e travaillant en EMS ne peut par exemple pas intervenir dans des appartements avec encadrement adjacents gérés par la même institution ;
 - Plus globalement, un *nombre très important* d'actrices et d'acteurs sont concerné-e-s par ces appartements et *la communication* entre ces différentes personnes est un élément clé du fonctionnement du réseau de soin, d'aide et d'accompagnement mis en place.

9) **La mise en place de la PMS à l'échelle du Canton :**

- a. *Le rôle et la place de l'AROSS par rapport aux AE* : ils semblent limités car l'AROSS n'a pas systématiquement connaissance des listes d'attentes/appartements libres de chaque immeuble ;
- b. *Le rôle de l'AROSS dans l'information et la mise en place de solutions* : dans les faits, si l'AROSS fait partie des nombreux actrices et acteurs qui informent et orientent les personnes et leurs proches, les démarches concrètes de mise en place d'une nouvelle prestation semblent reposer entièrement sur les personnes âgées et leurs proches, ce qui est problématique pour les personnes isolées qui n'ont plus l'énergie ou les capacités de se lancer dans de telles démarches ;
- c. *La place laissée à d'autres modèles de logements* tels que des coopératives intergénérationnelles, et le soutien qu'ils peuvent espérer obtenir, ou les possibles variantes d'AE, par exemple des AE sous forme de coopérative d'habitant-e-s;
- d. *Le rôle des communes*, ainsi que le *rapport entre secteurs public et privé* dans la mise en place de ces logements ;
- e. *L'isolement social* : La difficulté à repérer les personnes isolées et à les contacter, car elles sont souvent invisibles. De plus, il s'agit de distinguer (1) l'isolement comme une donnée statistique (nombre de personnes qui vivent seules et voient peu de personnes), (2) l'isolement ressenti comme une souffrance et un manque, (3) la solitude vécue positivement et parfois désirée. Il est important de respecter cette dernière et de ne pas imposer une vie sociale.

(10) Enfin, certains thèmes présents dans la pièce n'ont pas été abordés dans la discussion, ou que très brièvement. On mentionnera notamment :

- a. *Le rôle et la place des proches aidant-e-s*, ce qui inclut aussi le problème des personnes âgées qui n'ont pas d'enfants (thème mentionné mais que nous n'avons pas repris sachant qu'il sera abordé dans la pièce d'octobre) ;
- b. La consommation de drogues, d'alcool et d'autres substances psychoactives, *les addictions* ;
- c. *La mort*, sa place dans le vécu de la personne et dans les relations interpersonnelles.